



Refus caf malgré aps de plus de trois moi

Par **annkevs**a, le **02/02/2015** à **20:27**

Bonjour , rnje suis sarah , et aujourd'hui je reviens de la caf qui m'a refusé l'allocation logement als parce que pour eux mon titre de séjour n'est pas valable. rnJ'ai une aps (autorisation provisoire de séjours) pour étudiant à la recherche d'emploi d'une durée de validité de 9 moi (jusqu'au 1/10/2015) renouvelable. Avec la mention d'autorisation de travail . rnrnJ'ai regardé sur le site des services publique et normalement dès qu'on à une aps de plus de trois on a droit aux prestation familiale . rnMa question est la suivante : le refus est-il normale ? rnEst-ce-que les étudiants étrangers à la recherche d'emploi ont un statut particulier pour ne pas percevoir de prestation familiale ? Sachant que dans mon cas c'est l'als que je réclame et non des allocations chômage , sortant à peine des études depuis 1 moi maintenant ! rnSuis-je obligé de travailler pour avoir l'als dans mon cas ?

Par **citoyenalpha**, le **04/02/2015** à **14:07**

Bonjourrnavez vous fait une demande d'APL? rnrnALS n'est versé que si vous ne pouvez prétendre aux autres aides logements.rnLe refus lié à votre titre de séjour n'est pas légitime.rnrnRestant à votre disposition